

Pourquoi l'entreprise préfère versée des primes plutôt que d'augmenter nos salaires ?

Lors de la réunion du CSE du 24/10/2022, la direction n'a pas hésité à « dégainer » une prime de partage de la valeur, anciennement « Prime Macron », afin de valoriser le syndicat majoritaire et ainsi indirectement influencer sur le vote dans le cadre du renouvellement du CSE lors des prochaines élections prévues début 2023.

Si cet « excès de générosité » de la part de la direction peut faire du bien au porte-monnaie à l'instant-t, cette prime n'étant pas une obligation légale, elle ne constitue pas un élément du salaire, contrairement à une augmentation qui ne peut être modifiée sans l'accord du salarié. Nos collègues lâchement vendus à April ont pu le constater depuis leur transfert !

De plus elle présente un inconvénient majeur pour le salarié, puisqu'elle doit obligatoirement être déclarée, pour le calcul de la prime d'activité et de l'allocation adultes handicapés.

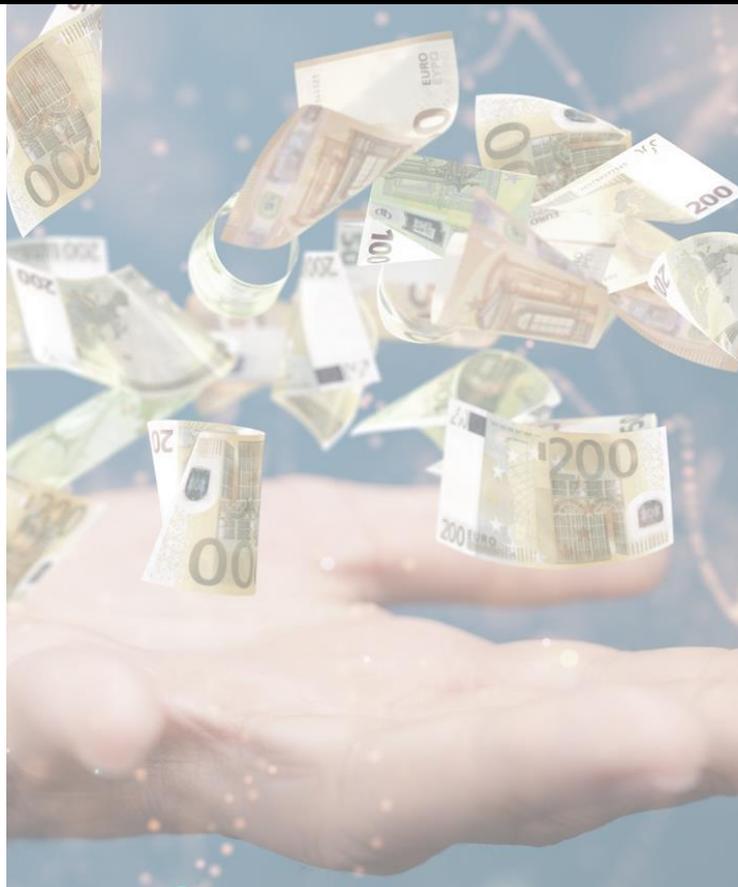
Bref ! ...ce que l'on vous donne d'un côté, on vous le reprend de l'autre !

En revanche, c'est tout « bénéf » pour l'entreprise, car cette prime est exonérée de la plupart des charges sociales (cotisations sociales, retraite complémentaire, assurance chômage, participation à l'effort de construction, taxe sur les salaires), jusqu'à 6000 € en raison de la présence d'un accord d'intéressement dans l'entreprise !

A l'heure où l'inflation impacte fortement notre pouvoir d'achat avec des salaires qui stagnent au ras des pâquerettes, les primes ponctuelles versées par la direction ne permettent pas de pouvoir vivre dignement et de boucler ses fins de mois sans être dans le rouge !

Pendant que nos dirigeants sont tranquillement assis dans leur bureau pour réfléchir comment gagner plus en faisant des économies, nous nous épuisons au travail pour satisfaire chaque année des objectifs toujours plus hauts.

Parce que notre travail et notre investissement doivent être rémunérés à leur juste valeur, notre syndicat SUD revendique un salaire minimum de 1700€ net par mois et privilégiera toujours des augmentations générales de salaire qui sont essentielles pour faire face au coût de la vie.



NOÉMIE BETTACHE
Représentante de Section Syndicale
www.sudnocibe.blog4ever.com

Tél. : 06 04 59 21 25
Email : sudnocibe@gmail.com
Facebook & Twitter : @SudNocibe

**ON VEUT
VIVRE
PAS
SURVIVRE !**

